

9 juin 2022

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Fonds de placement Marché Monétaire du Barreau du Québec (le « Fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant de la Corporation de services du Barreau du Québec à Montréal au (514) 954-3491 ou ailleurs au Québec au 1 855 954-3491 ou visitez le www.csbg.ca/fonds.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

BREF APERÇU

CODE DU FONDS MARCHÉ :	FBQ100	GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE :	Gestion de placements Connor Clark & Lunn Ltée
DATE DE CRÉATION DU FONDS :	Le 15 janvier 2018	DISTRIBUTIONS :	Trimestrielles
VALEUR TOTALE AU 29 AVRIL 2022 :	8 227 202 \$	PLACEMENT MINIMAL :	Aucun, sauf si le porteur utilise le système de prélèvements automatiques qui requiert un montant minimal de 25 \$
RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG) :	0,37%		
GESTIONNAIRE DU FONDS :	Corporation de services du Barreau du Québec		

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL ?

L'objectif de placement du Fonds est de préserver le capital investi tout en procurant un revenu régulier. Pour y parvenir, le Fonds investit principalement dans des titres de marché monétaire dont des titres de créance de sociétés, des acceptations bancaires et des titres de créance des gouvernements.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 29 avril 2022. Ces placements changeront au fil du temps.

DIX PRINCIPAUX PLACEMENTS

Au 29 avril 2022
% de la valeur liquidative

1. Province de l'Alberta, BT, 0,54 %, 2022-06-07	9,89%
2. Province de la Colombie-Britannique, BT, 0,28 %, 2022-08-04	6,90%
3. Banque Toronto-Dominion, BT, 0,54 %, 2022-05-30	6,61%
4. Province du Manitoba, BT, 0,43 %, 2022-06-29	6,49%
5. Province du Nouveau-Brunswick, BT, 0,54 %, 2022-06-16	6,13%
6. Province de l'Ontario, BT, 0,28 %, 2022-08-03	6,12%
7. Banque Royale du Canada, BT, 0,43 %, 2022-06-30	5,82%
8. Trésorerie et autres éléments d'actif net	5,72%
9. Province de l'Île-du-Prince-Édouard, BT, 0,54 %, 2022-05-31	5,22%
10. Gouvernement du Canada, BT, 2,47 %, 2023-03-30	4,77%

Le pourcentage total des 10 principaux placements représente 63,67 %.
Nombre total de placements : 19

RÉPARTITION DES PLACEMENTS PAR TYPE D'ACTIF

Au 29 avril 2022
% de la valeur liquidative

Bons du Trésor – Provinces	56,58 %
Acceptations bancaires	23,29 %
Bons du Trésor – Canada	14,41 %
Trésorerie, marché monétaire et autres éléments d'actif net	5,72 %
	<u>100,0%</u>

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS ?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

NIVEAU DE RISQUE

La Corporation de services du Barreau du Québec estime que la volatilité du Fonds est **faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds ? » du prospectus simplifié du Fonds.

AUCUNE GARANTIE

Comme la plupart des fonds, le Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

APERÇU DU FONDS

Fonds de placement **MARCHÉ MONÉTAIRE**
du Barreau du Québec

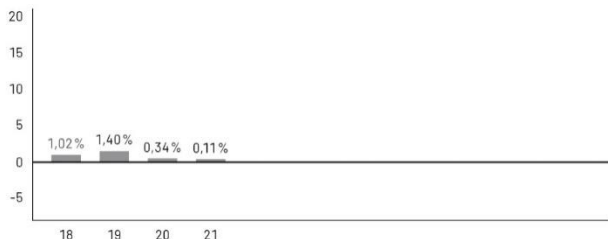


QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Le Fonds est un organisme de placement collectif créé le 15 janvier 2018. Cette section indique le rendement du Fonds depuis sa création. Les frais du Fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

RENDEMENTS ANNUELS

Ce graphique montre le rendement des parts du Fonds depuis sa création. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés au Fonds mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



A QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ ?

Aux investisseurs qui :

- recherchent un revenu raisonnable à court terme ;
- ont une faible tolérance face à l'instabilité ; et
- supportent un niveau de risque faible.

Avant d'investir dans le Fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL ?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du Fonds. Les frais peuvent varier d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

FRAIS D'ACQUISITION

Le Fonds ne vous charge aucuns frais d'acquisition.

RENSEIGNEMENTS SUR LA COMMISSION DE SUIVI

Aucune commission de suivi n'est versée à l'égard des parts du Fonds.

AUTRES FRAIS

La souscription, la détention, la vente ou l'échange de parts du Fonds n'entraîne pas de frais, à l'exception des frais que vous avez pu négocier directement avec la société de votre représentant.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE ?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts du Fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds ; ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse.

Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

LES MEILLEURS ET LES PIRES RENDEMENTS SUR TROIS MOIS

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts du Fonds sur trois (3) mois depuis la création du fonds. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	RENDEMENT	3 MOIS SE TERMINANT LE	SI VOUS AVEZ INVESTI 1 000 \$ AU DÉBUT DE LA PÉRIODE
Le meilleur rendement	0,38 %	31 mai 2019	Votre placement se chiffrerait à 1 003 \$
Le pire rendement	-0,05 %	31 décembre 2020	Votre placement se chiffrerait à 999 \$

RENDEMENT MOYEN

La personne qui a investi 1 000 \$ dans le Fonds au moment de sa création détient aujourd'hui 1 029 \$, ce qui donne un rendement annuel composé de 0,72 %.

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte le Fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le Fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez le Fonds dans un compte non enregistré, les distributions du Fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

FRAIS DU FONDS

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds.

Au 31 décembre 2021, les frais du Fonds s'élevaient à 0,37 % de sa valeur, ce qui correspond à 3,70 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	TAUX ANNUEL (en % de la valeur du Fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG)	
Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du Fonds	0,37 %
Ratio des frais d'opération (RFO)	
Il s'agit des frais de transactions du Fonds	s.o.
Frais du Fonds	0,37 %

RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec votre représentant de la Corporation de services du Barreau du Québec, aux coordonnées apparaissant ci-après. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du Fonds.

CORPORATION DE SERVICES DU BARREAU DU QUÉBEC

445 St-Laurent, Montréal, QC, H2Y 3T8

514 954-3491 (Montréal)

1 855 954-3491 (sans frais)

www.csbq.ca

fondsplacement@barreau.qc.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans le Fonds, consultez la brochure intitulée Comprendre les organismes de placement collectif, accessible sur le site web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorite-valeurs-mobilières.ca.